



Œuvre de Michel Tremblay, *Une journée au bord du fleuve*, vitrail.

MÉMOIRE RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC

MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
ADOPTÉ LE 16 AOÛT 2016

TABLE DES MATIÈRES

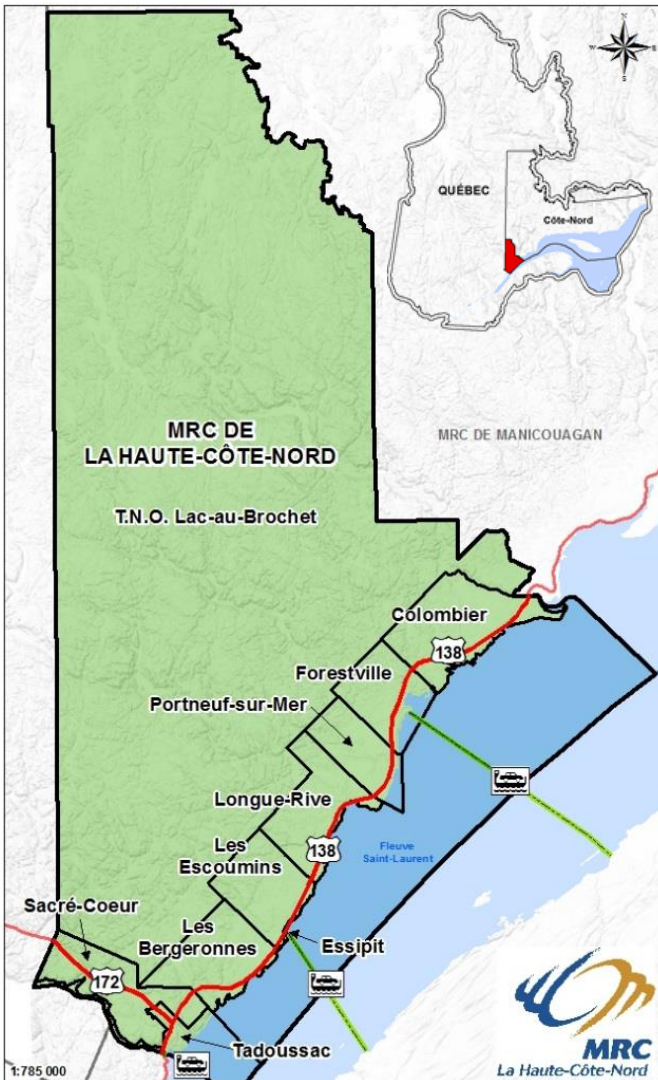
Contenu

Présentation de l'organisme _____	1
Sommaire _____	2
La reconnaissance et la valorisation du patrimoine _____	3
La transmission de la culture québécoise _____	4
Le financement et le droit des régions _____	5
La stabilité et la préservation des acquis pour un développement durable _____	6
L'importance du rôle de facilitateur _____	7
Les artistes en région et la politique du 1 % _____	8
Le développement culturel des nations autochtones _____	9
Pour plus d'information _____	10

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Présentation de l'organisme

LA MRC DE LA HAUTE-COTE-NORD



Créée le 12 janvier 1982, la MRC de La Haute-Côte-Nord a succédé au Conseil de Comté de Saguenay formé le 5 février 1916.

Composée de huit municipalités, d'une communauté autochtone et d'un territoire non organisé, sa superficie couvre 12 509 km² et sa population, selon le décret en vigueur (n° 1125-2015) est de 11 164 personnes.

Depuis sa création, les responsabilités de la MRC se sont étendues à plusieurs domaines dont les enjeux requièrent des interventions communes des municipalités. La MRC de La Haute-Côte-Nord s'est donc portée garante de domaines non imposés par le gouvernement, et ce parce qu'elle croit que ceux-ci sont essentiels au développement de sa région.

Depuis 1996, la MRC s'est donnée comme mandat de veiller à la conservation et à la mise en valeur de sa culture et de son patrimoine. Ainsi, elle a été l'une des premières MRC au Québec à se doter d'une politique culturelle et, conséquemment, à ratifier une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications.

Les nombreuses actions réalisées en Haute-Côte-Nord visant l'enrichissement de la culture et la conservation de l'identité régionale reflètent aussi la volonté des citoyens à vivre dans un milieu culturellement et artistiquement riche.

Sommaire

L'objectif de ce mémoire est d'apporter différentes suggestions basées sur les réalités de La Haute-Côte-Nord afin d'enrichir la réflexion du ministère sur les éléments qui définiront la nouvelle politique culturelle du Québec.

La MRC émet l'hypothèse que le patrimoine soutient la cohésion sociale. Ainsi, elle croit que les jeunes citoyens ont tout à gagner à échanger avec leurs aînés afin de s'approprier leur histoire et leur culture. Elle suggère ainsi d'ajouter à la politique un grand principe basé sur la valorisation de notre patrimoine. Elle souhaite aussi que le ministère encourage les actions concernant la transmission et le partage direct de notre culture entre les générations, puisque l'expérience est plus marquante que les outils de référencement.

La MRC croit que le succès du développement durable et de la participation citoyenne dépendent de la qualité des interactions et des liens de confiance créés entre les travailleurs culturels, économiques, sociaux et les citoyens. Afin de consolider ces liens et obtenir des impacts positifs à long terme, elle suggère certaines modifications aux programmes de subvention modifiant la durée et la gestion de ces derniers.

De la même manière, le financement est un levier indispensable au développement des communautés. Pour réaliser un développement culturel équitable sur l'ensemble du Québec le ministère doit adapter les subventions selon les réalités économiques des milieux.

Les particularités de notre région touchent aussi les artistes professionnels et ceux en voie de le devenir. La politique du 1 % serait à revoir selon nos réalités.

Enfin, il est grand temps de reconnaître et d'apprécier à leur juste valeur les richesses culturelles des différentes nations autochtones. La MRC croit qu'il serait profitable à tous de favoriser les échanges avec les nations autochtones dans le but de faciliter la compréhension commune de nos cultures.

La reconnaissance et la valorisation du patrimoine

La MRC propose un 9^e grand principe pour le renouvellement de la politique culturelle du Québec, soit « la reconnaissance et la valorisation du patrimoine québécois ».

Le patrimoine, c'est l'ensemble des biens matériels et immatériels, qu'ils soient d'ordre naturel, culturel ou historique, appartenant à une communauté et transmissibles d'une génération à une autre¹. L'identité culturelle, la vision du monde et les connaissances propres à chaque peuple proviennent de leur patrimoine.

Il est donc important de comprendre les éléments qui composent notre culture, car cette dernière facilite l'intégration sociale de l'individu à sa communauté en lui donnant des codes et des repères socialement et inconsciemment acceptés par ses membres.

Pour la MRC de La Haute-Côte-Nord, l'assise de notre identité culturelle repose sur l'ensemble de notre patrimoine. Il est donc primordial de conserver les éléments patrimoniaux et de s'outiller afin d'expliquer les liens entre ces éléments et le fondement de nos communautés.

¹ Définition provenant du Grand dictionnaire de l'Office québécois de la langue française.

La transmission de la culture québécoise

Les Québécois ont accès à divers répertoires patrimoniaux et différentes formations techniques concernant la réalisation d'activités culturelles. En un seul clic, nous pouvons connaître le style architectural d'une maison et visionner une vidéo expliquant comment sculpter du bois ou comment cuisiner un pâté chinois. Mais le « comment fait-on les choses? » n'explique en rien les valeurs culturelles. C'est dans le « pourquoi fait-on? » ou « avons-nous fait les choses ainsi? » que nous retrouvons les ancrages de nos communautés.

Dans cette perspective, la MRC s'inquiète de la diminution de la transmission toute simple entre les générations et de l'explication du « pourquoi ». Par exemple, « pourquoi mangeons-nous du sirop d'érable? », « pourquoi notre musique est-elle différente des rythmes d'Afrique? », « que nous disent les chansons de Gilles Vigneault sur l'histoire des Québécois? », « se rappelle-t-on encore de ses paroles? », « les transmettrons-nous? », « nous souvenons-nous des créations de nos ancêtres, de nos aînés? ».

Ainsi, la MRC désire que le ministère priorise **les échanges intergénérationnels** et **la transmission** de l'histoire, de la culture, de notre patrimoine.

Le financement et le droit des régions

Le ministère mentionne l'importance de diversifier les sources de financement afin de soutenir le développement culturel. Il souligne aussi l'importance de développer la culture avec équité sur l'ensemble du territoire. De plus, il conçoit la culture comme une dimension du développement durable, indissociable des dimensions économique, sociale et territoriale.

L'une des particularités économiques de La Haute-Côte-Nord est l'absence de grande entreprise. Actuellement, l'économie régionale est axée sur l'exploitation forestière et le tourisme.

Tout récemment, la Caisse Desjardins du Centre de La Haute-Côte-Nord a dû fermer trois de ses quatre centres de services et ses investissements dans le milieu sont passés d'une centaine de milliers de dollars à 30 000 \$ en seulement trois ans. De plus, un grand joueur parapublic, soit Loto-Québec, a modifié ses critères pour l'obtention de commandite. Désormais, un événement doit accueillir un minimum de 10 000 participants. L'un de nos événements qui attire, en deux jours, 5 000 personnes dans une municipalité de 1 000 habitants perd ainsi un partenaire important. Pour une région qui compte 11 164 habitants, répartis dans huit municipalités et une communauté autochtone, le long de 150 km de littoral, l'espoir qu'un événement soit commandité par un organisme parapublic diminue à chaque resserrement de leurs critères qui ne tient pas en compte les réalités des régions.

La décroissance démographique de La Haute-Côte-Nord nuit aux revenus des municipalités. Ces dernières sont pourtant dans l'obligation de répondre constamment à de nouvelles normes gouvernementales de plus en plus coûteuses. Après les obligations, les élus doivent faire des choix difficiles entre sports, loisirs, culture... Lorsqu'une municipalité privilégie la culture, le ministère devrait maintenir son appui sans quoi le message qu'il envoie devient démobilisateur. Par exemple, le ministère qui reconnaissait et soutenait une institution muséale du milieu a cessé de subvenir à son fonctionnement, car l'institution était administrée par une municipalité qui en garantissait la qualité. Bien que la municipalité croyait à l'importance de cette institution muséale, elle la perçoit aujourd'hui comme un fardeau et un frein à son développement.

Pourtant, le peu de population d'une région n'est pas le reflet de ce qu'apporte cette population au reste du Québec. Les Québécois bénéficient de l'exploitation hydroélectrique, minière, forestière et marine de la Côte-Nord. On pourrait comparer la Côte-Nord au « garde-manger » des Québécois. Si le ministère croit vraiment que la culture est reliée au développement économique et social, il pourrait adapter un système de pointage bonifiant les subventions accordées à des municipalités qui ont, par exemple, une faible démographie, peu de richesse foncière ou qui sont éloignées des grands centres. Ainsi, les municipalités pourront utiliser un levier convenable et indispensable à leur développement.

La stabilité et la préservation des acquis pour un développement durable

Le ministère fait mention de son désir de renforcer l'interaction entre la politique culturelle et les politiques des autres secteurs, et ce, dans tous les paliers d'intervention. Le ministère souhaite également voir un accroissement des synergies et des partenaires des autres catégories d'acteurs.

La MRC croit que le renforcement des partenariats et des interactions entre différents secteurs passe d'abord par les liens de confiance qu'établissent les intervenants en poste. Une faiblesse importante de nombreux organismes culturels repose sur leur fragilité financière et, par conséquent, sur leur capacité à maintenir longtemps en poste des employés compétents. Un employé embauché pour la réalisation d'une entente annuelle, dont le renouvellement est incertain ou dont la confirmation de reconduction arrive tardivement, sécurisera ses finances personnelles en changeant d'emploi, souvent même avant la fin de son mandat. Les liens tissés avec les intervenants des autres milieux se fragilisent par leur perpétuel recommencement.

Ainsi, l'incertitude face au maintien d'aide financière du ministère dans les programmes d'aide au fonctionnement de même et la diminution de la durée des ententes de développement culturel (entente triennale devenue annuelle) rendent ardue la planification à long terme. Un plan d'action annuel n'a pas le même impact pour le développement d'un milieu qu'un plan d'action triennal où la vision et l'implantation d'actions importantes auront une portée plus durable. Le ministère doit aussi veiller à la préservation de nos acquis, soit les organismes et institutions déjà en place, car il est plus facile de construire et de développer à partir d'éléments déjà existants que de repartir de zéro.

Enfin, la MRC tient à souligner l'excellente initiative du ministère consistant à accorder les ententes de développement culturel sur une période triennale et à soumettre les subventions au fonctionnement selon le même principe. Elle espère que cette initiative perdurera dans l'avenir, car un soutien stable du ministère, d'une durée triennale et même quinquennale, permet d'exercer de bonnes pratiques de gestion et de planification essentielles au développement durable de la culture.

L'importance du rôle de facilitateur

Le ministère se questionne sur la façon de renforcer l'engagement du citoyen pour la culture et sa responsabilisation envers le patrimoine.

Nombreux sont les citoyens qui souhaitent s'impliquer dans la vie culturelle de leur milieu, mais ils manquent souvent de temps et de motivation pour organiser, structurer ou initier des activités ou prendre en charge des projets. Les employés des petits organismes culturels qui sont les piliers de la culture en région, manquent souvent de ressources financières et humaines. C'est donc avec beaucoup d'acharnement et d'heures de bénévolat que les travailleurs dans le domaine culturel maintiennent les activités dans leur milieu.

Ces petits organismes sont souvent les premiers à rendre la culture accessible aux citoyens. Il serait important de veiller à faciliter le travail des personnes en poste en allégeant les démarches et le temps qu'ils investissent pour compléter des demandes de subvention. Lorsqu'une subvention est octroyée à un petit organisme à but non lucratif, les démarches de réalisation et de reddition du projet sont parfois longues et complexes. Cette complexité a pour effet d'enlever du temps et de l'énergie aux travailleurs qui sont les premiers répondants pour réaliser des projets culturels avec les citoyens.

Enfin, lorsqu'on souhaite élargir la participation citoyenne, on doit posséder des outils assez flexibles pour intéresser l'ensemble des citoyens. Les ententes de développement culturel étaient le meilleur outil pour les MRC, mais elles deviennent de plus en plus balisées. Des montants x, y et z sont accordés dans le cadre de ces ententes, mais ils doivent tous répondre à des programmes particuliers (volet 5 du patrimoine, promotion de la lecture...). Ces balises compliquent la gestion des ententes et créent parfois d'importantes contraintes, puisqu'elles ne répondent pas toujours aux besoins du milieu.

Le ministère reconnaît les municipalités comme partenaires de premier ordre dans le domaine de la culture. Les municipalités, tout comme les MRC, ont l'avantage de connaître les spécificités de leur milieu ainsi que les besoins de leurs citoyens. La flexibilité des ententes de développement culturel est un atout important à l'épanouissement de la culture au Québec.

Les artistes en région et la politique du 1 %

Pour adhérer à la politique du 1 %, l'artiste doit préalablement avoir réalisé une exposition personnelle dans un lieu reconnu par le ministère. Sur la Côte-Nord, le seul lieu officiellement reconnu est le Musée régional de la Côte-Nord situé à Sept-Iles. Certains projets essaient de pallier ce manque de lieu reconnu, comme la Virée de la culture, mais ce projet est fragile et la professionnalisation des artistes reste difficile.

La politique du 1 % privilégie habituellement les artistes d'une région. Toutefois, lorsqu'une région ne compte pas suffisamment d'artistes sur son territoire, les artistes provenant d'ailleurs au Québec peuvent soumettre un projet. C'est ainsi que nous avons assisté à une sélection bien malheureuse d'un comité qui souhaitait éviter une apparence de conflit en éliminant dès le départ le seul artiste de la région, car il provenait du village où l'œuvre devait se réaliser.

Bref, les artistes de La Haute-Côte-Nord peuvent rarement soumettre leur candidature dans les autres régions du Québec et lorsque la politique s'applique sur notre territoire, ils risquent d'être éliminés dès le début du processus de sélection.

Donc, dans le but de venir en aide aux artistes en région, il serait souhaitable d'investir dans les lieux reconnus d'exposition et de modifier les processus de sélection de la politique du 1 %.

Le développement culturel des nations autochtones

La MRC aimerait rappeler que la réalité interculturelle des régions est bien différente des grands centres. Pour de nombreuses régions, la majorité des échanges interculturels se font avec les communautés autochtones.

La MRC croit que les richesses culturelles des différentes nations autochtones méritent d'être reconnues et appréciées à leur juste valeur. Les autochtones ont marqué l'histoire et le développement du Québec bien davantage que la majorité des citoyens l'imagine. Historiquement, les nations autochtones et les français étaient des alliés naturels et les fondements de la culture québécoise proviennent de cette collaboration. Reconnaître et s'enrichir mutuellement de nos différences culturelles devraient être fondamental.

Le ministère doit aider les communautés autochtones à se réapproprier leur culture, à la retransmettre avec soin aux prochaines générations et à la faire connaître hors de leur communauté. Privilégier les actions portées sur le partage de nos cultures permettra aux québécois de se redécouvrir et d'apporter le respect garant d'une saine cohabitation et d'un développement prospère. Enfin, la MRC a la conviction que nous avons la responsabilité commune de se comprendre et d'apprendre à se connaître.

Pour plus d'information

Audrey Fontaine

Agente de développement culturel
culture@mrchcn.qc.ca

MRC de La Haute-Côte-Nord

26, rue de la Rivière, bureau 101
Les Escoumins (Québec) G0T 1K0
Tél. : 418 233-2102 ou 581 322-1045, poste 206
Télé. : 418 233-3010
www.mrchcn.qc.ca

